

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 Juillet 2022 à 20h30

Membres en exercice : 10 Présents : 6 Votants : 7

Date de la convocation : 12/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt Juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Etaient présents : Thierry COULON, Corinne DEVILLERS, Emilie GAIFFE-JACOT, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN

Etaient excusés : Aurélien BRESSON qui a donné procuration à Gilles PINASSAUD, Lionel GUILLEMOT, Florence MARECHAL, Vincent PALMERO

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

Démission d'un conseiller municipal

Le Maire présente aux conseillers la lettre de démission de Mme Camille Touret ainsi que l'accusé de réception de celle-ci par la Préfecture du Doubs.

La démission est acceptée à l'unanimité.

Arrêt de bus supplémentaire ramassage RPI

Pour faire suite :

- à de nombreux problèmes de sécurité à l'arrêt du bus actuel face à la mairie
- au constat du nombre important d'enfants demeurant Impasse sous Vaudry et en proximité ;
une demande de création d'un deuxième arrêt pour le RPI a été effectuée auprès du service des transports scolaires de la Région qui l'a acceptée.

Cet arrêt sera positionné entre les écluses situées à l'entrée du village au droit de l'Impasse sous Vaudry
Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité l'implantation de ce deuxième point de ramassage.

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le Maire présente les deux fonds :

- Le fonds de solidarité logement (FSL) : il finance principalement les aides individuelles et l'accompagnement des ménages, c'est un outil précieux pour favoriser l'accès et le maintien des ménages dans le logement ;
- Le fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) donc l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

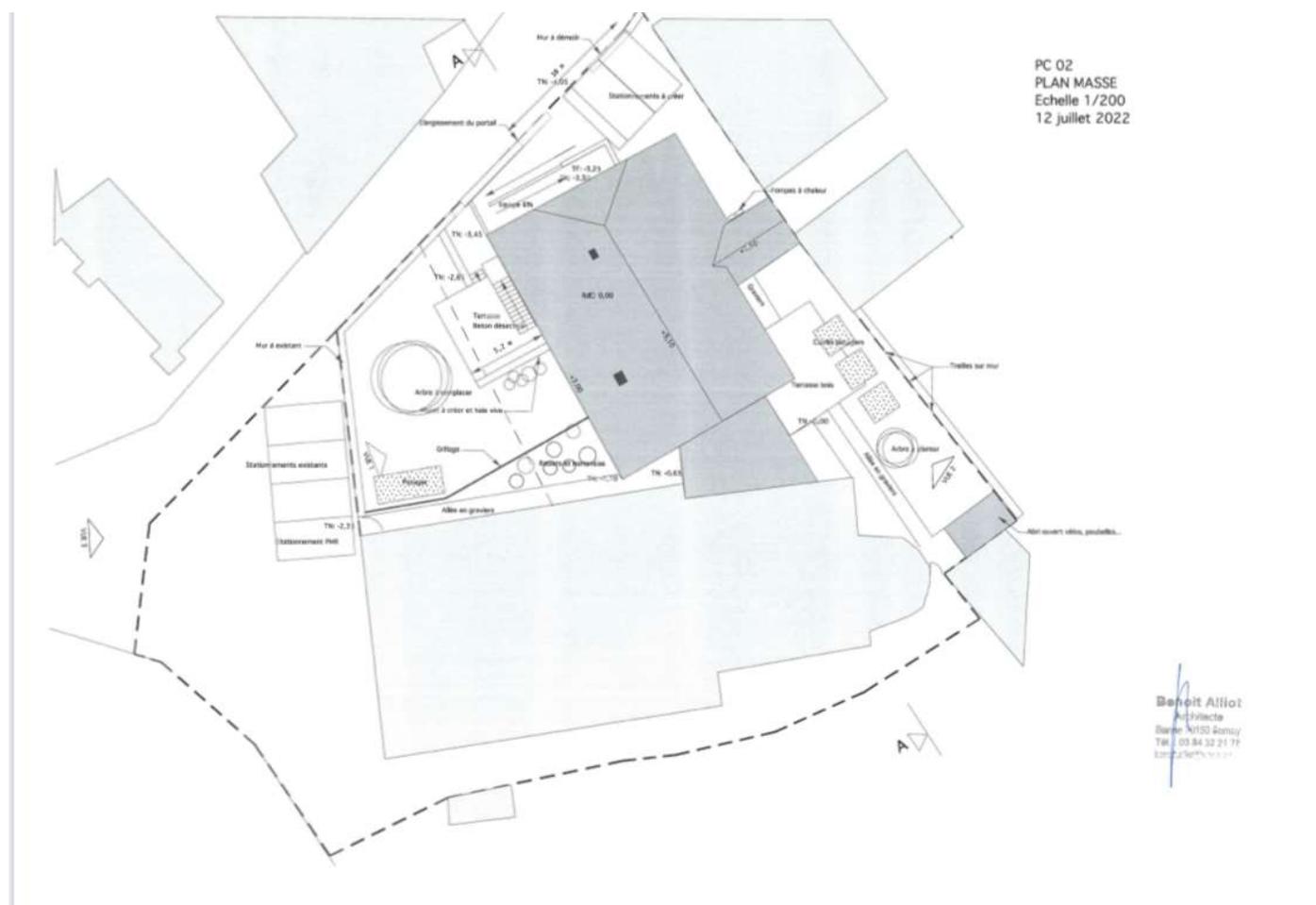
La participation des communes est liée au nombre d'habitants, elle est de 0.61€ par habitant pour le FSL et de 0.30€ par habitant pour le FAAD. La commune compte 270 habitants selon les dernières données INSEE.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer au FSL et au FAAD pour la somme de 242.97 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Projet final projet de réhabilitation de la Cure

Le maire présente aux conseillers les plans définitifs de la réhabilitation de la cure élaborés par l'architecte Benoît Alliot. Après discussion, le conseil municipal valide le projet et accepte à l'unanimité que le permis de construire soit déposé. Les plans intérieurs sont inchangés et vous ont été communiqués lors du dernier compte-rendu. Ci-dessous le plan des extérieurs :



Choix du nom du projet d'aménagement du terrain Guignaud

Le Maire propose de donner un nom au projet de construction. Après discussion il a été décidé de donner le nom du lieu-dit sur lequel les parcelles concernées se situent c'est-à-dire « Derrière la Forge »

Présentation de l'étude du CAUE

Dans le cadre du projet d'aménagement des parcelles communales de « derrière la Forge » 3 hypothèses de réflexion ont été établies par le CAUE. Toutes proposent 4 logements inclusifs, accessibles aux personnes à mobilités réduites du T2 et T4, soit sur garages, cellule professionnelle ou petit commerce, avec terrasse individuelle, jardin et verger partagé ;

Cette étude constitue une base de réflexion, une piste de travail.

Le conseil municipal se positionne sur un bâtiment éloigné de la route avec un espace végétalisé en premier plan, parking et 1 ou 2 cellules professionnelles, la conservation du verger et l'aménagement de jardins partagés.

Il tient à rester attentif à l'intégration de ce projet au paysage et aux propriétés voisines.

Des contacts avec la maison médicale de PAGNEY vont être pris.

Un retour va être fait au CAUE. Le projet va être retravaillé. Des études de faisabilité, de subventions, d'obligation en matière d'habitat inclusif et en énergie positive vont être engagées.

Tarif spécial location de la salle des fêtes pour une représentation culturelle d'une soirée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de mettre en place un tarif spécial de location de la salle des fêtes pour une représentation culturelle d'une soirée.

Le tarif fixé est de 90 €

Prolongation de la durée d'une concession au cimetière communal

Sur demande exceptionnelle, la durée d'une concession en cours de validité peut être prolongée, à la date de la demande, de 15 ans, 30 ans, 50 ans ou 100 ans suivant les tarifs prévus.

Un document de prolongation de concession sera établi en mairie et signé du demandeur et du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Le secrétariat de mairie est fermé pour congés du 1^{er} au 21 août. Une permanence téléphonique est assurée au 06.86.63.39.38 durant cette période
- ❖ La bibliothèque est fermée en août, néanmoins Claude, Ghislaine et Françoise se tiennent à votre disposition si vous avez besoin de lecture. Reprise le vendredi 2 septembre à 16h15.
- ❖ Messe en l'Eglise de Jallerange le lundi 15 août à 10h30 suivi d'un apéritif
- ❖ **Le Département du Doubs est en alerte sécheresse crise**, vous trouverez ci-après le tableau qui récapitule les différentes mesures de restrictions d'eau à appliquer
- ❖ **Nous vous confirmons la présence de frelons asiatiques sur le territoire de notre commune. Restez donc très prudent.**

DATES A RETENIR

- ❖ Les rencontres intergénérationnelles du mercredi après-midi à la salle des fêtes reprendront toutes les 2 semaines à partir du mercredi 14 septembre.
- ❖ Les activités sportives reprendront à compter du 12 septembre (le flyer sera prochainement distribué)
- ❖ Le repas « Moules frites » organisé par l'association Détente et Loisirs dans le cadre du TELETHON aura lieu cette année le vendredi 16 Septembre.
- ❖ L'association Détente et Loisirs vous donne rendez-vous à la salle des fêtes pour l'inauguration du café associatif « Chez ADEL » le vendredi 23 septembre à partir de 19h pour une soirée « saxobar » autour de la bière animée par Paul VUILLEMIN.
- ❖ La march'mallow aura lieu le samedi 22 octobre.
- ❖ Le 18 novembre, le café associatif « Chez Adel » vous donne rendez-vous à la salle des fêtes pour une nouvelle soirée animée autour du Beaujolais nouveau.